



Ordonnance de télécom CRTC 2010-473

Version PDF

Ottawa, le 13 juillet 2010

Le Conseil **approuve de manière définitive** la demande tarifaire suivante. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement à la demande. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
Mornington	52	le 20 avril 2010
Communications	52A	le 10 juin 2010
Co-operative Limited	52B	le 11 juin 2010

Secrétaire général